

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019

Nombre de membres : 46

En exercice : 44

L'an deux mil dix-neuf, le seize du mois de décembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : JL. BAYLE, S.BIDET, E.BLANC, A.BOLON, C.BOUVARD, G.BRANCHU, F.BRASSART, F.CATALANO, G.CONTI, F.GARIN, P.GODET, G.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, N.GROS, H.GUILLOT, F.HINDERSCHIETT, D.LA PIETRA, S.MACRÉ, JF. MARTINE, E.MOUGEOT, D.PORTERET, C.RENARD, H.REYNAUD, C.TERRACOL, J.TONDINE, M.VENIN, H. PIATON, R. SERPOL.

Absents : Z.FOURNIER, F. PRAS, H. GENET, T.JEUNET, Y.SEURAT

Absents excusés : J.PICOLLIER – L.PITTNER

Pouvoir : M.CHARVET (donné à G.GONGUET), A.CORBEL (donné à JL. BAYLE), J.FOURNEL (donné à J.TONDINE), D.GERMAIN (donné à F.BRASSART) J.GONGUET (donné à R. MARTINOD),

V. CONTI (donné à G. CONTI), N.VIOLLET (donné à F.CATALANO), C.TESSIER (donné à D.LA PIETRA).

Secrétaire de séance : Gisèle GONGUET

Date de la convocation : 9 décembre 2019

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération comptable pour l'ouverture de crédits avant le vote des budgets 2020 ainsi qu'une concernant le renouvellement d'une convention de relevé de compteurs pour la commune de Lompnieu.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **- Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2019 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

### **- Présentation du projet « Hameau-test » par les membres du comité « projet de territoire »**

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du comité. Ceux-ci présentent le travail réalisé durant les précédentes rencontres. Le projet « hameau-test » consiste à sélectionner 10 foyers représentatifs de la population de la commune nouvelle qui, sur la base du volontariat, souhaitent être assistés pour tenter de réduire leurs besoins mais également les coûts liés aux dépenses d'énergies, et ce sur une période d'un an (proche du dispositif familles à énergie positive). Pour envisager une phase opérationnelle, il s'avère indispensable de mettre autour d'une table les initiateurs du projet, un groupe d'élus, les éventuels partenaires que sont la CCBS et l'ALEC01 afin de cadrer les aspects réglementaires, financiers ainsi que la communication autour de ce projet. La commune provoquera cette rencontre début de l'année 2020.

### **- Délibérations :**

#### **-Cession matériel zéro phyto**

Les communes déléguées de Belmont-Luthézieu et Vieu avaient adhéré en 2017 à la « charte régionale d'entretien des espaces publics : objectif zéro pesticide ». Elles ont ainsi pu acquérir grâce au groupement de commande constitué par la communauté de communes de Bugey Sud du matériel d'entretien et de désherbage des espaces publics, subventionné à 80%. Le montant total des achats a été supporté par la communauté de communes de Bugey Sud qui demande aux communes concernées de lui restituer la part qui lui revient. Pour Valromey-sur-Séran la somme s'élève à 1636€. L'assemblée accepte à l'unanimité de régler ce montant à la CCBS.

#### **-Proposition de signature d'une convention de prise en charge des colonies de chats libres**

Madame le Maire rappelle qu'une administrée a contacté à plusieurs reprises la commune pour évoquer un problème récurrent concernant la prolifération de chats à laquelle elle est confrontée dans son quartier. Cette personne veut savoir comment cet état peut être solutionné au niveau communal. Madame le Maire explique que ce phénomène est également répandu sur plusieurs hameaux de la commune et que peu de solutions concrètes existent.

Elle donne lecture d'une proposition de prise en charges avec une association nommée Clara, cette dernière s'engage à assurer la capture et à effectuer les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour le compte de la commune. Ce service est facturé 95€ par chat capturé et 135€ par chatte capturée, à la charge de la commune. Une discussion est engagée quant à la pertinence d'une telle convention. Il est important de communiquer à la population certaines règles de base et notamment celle de ne pas nourrir ces animaux. Un message dans ce sens sera prodigué via le bulletin municipal, par voies d'affichage etc. Dans le but de trouver une autre réponse à ce problème, G.GONGUET a contacté la Direction Départementale de la Protection des Populations pour exposer la situation. Il semblerait que s'agissant d'un problème qui sur le plan sanitaire peut avoir des conséquences importantes, l'Etat aurait mis en place des aides accordées aux communes. La commune a demandé qu'un dossier lui soit envoyé pour étude plus approfondie. Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer pour accepter ou non la signature de cette proposition de convention avec l'association CLARA, à l'unanimité l'assemblée se prononce contre, estimant que le coût financier est excessif et n'apportera pas de solution pérenne.

**- Décision modificative pour le budget assainissement**

Madame le Maire rappelle que lors du précédent conseil une décision modificative avait déjà été prise mais qu'il convient de la compléter pour un montant de 300€. L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette décision modificative complémentaire.

**- Délibération comptable – ouverture de crédits**

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au maire, sur autorisation du conseil municipal d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. A l'unanimité, l'assemblée autorise Madame le Maire à prendre cette délibération.

**- Délibération pour le renouvellement de la convention de relevé de compteurs d'eau**

**SODEVAL**

La commune déléguée de Lompnieu avait précédemment conventionné avec la société SODEVAL pour le relevé et le renouvellement des compteurs d'eau potable. Cette convention arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler. L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**- Informations municipales sur les dossiers en cours**

**- compte-rendu de la commission voirie : proposition des priorités des voiries 2020 à la CCBS**

La commission s'est réunie le 2 décembre, JF.MARTINE fait état des huit projets de voirie (classés par voie de priorité et deux par commune déléguée) sur la commune de Valromey-sur-Séran qui seront soumis à la CCBS lors de sa commission qui aura lieu courant mars 2020. Pour rappel, cette dernière est compétente pour réaliser et financer les projets sur les voiries d'intérêt communautaire.

Nr 1	LOMPNIEU –VC3 - Rte de Chavillieu -	41 000 €
Nr 2	VIEU – VCu11 – Rue du Tartufier -	45 000 €
Nr 3	SUTRIEU-BELMONT – VC16 et VC19- Rte de Condamine -	21 000 €
Nr 4	BELMONT-LUTHÉZIEU- VC21u - Rue de Rajan -	32 000 €
Nr 5	VIEU – VC3 - Chemin de Sous la Serve	13 000 €
Nr 6	BELMONT-LUTHÉZIEU – Rue de Margillieu et Ruelle du Sud-Ouest	61 000 €
Nr 7	SUTRIEU – VC18- Chemin de Cossonod à Fitignieu	44 000 €
Nr 8	LOMPNIEU –VC28- Chemin du Tremblay	25 000 €

La commune mise sur la réalisation pour sûr des 2 premières priorités et idéalement des 2 suivantes. JF. MARTINE précise également que le marquage au sol validé auprès de la société GIROD sur l'ensemble de la commune n'a pas pu être réalisé suite à du retard sur leur planning. Pour une meilleure qualité, il est préférable d'attendre le printemps.

**- compte-rendu de la commission bâtiments : validation des devis pour les travaux à réaliser dans la maison communale de Lompnieu**

S.MACRÉ fait état de la dernière réunion de la commission ; il avait été convenu que suite à la dédite de la location de la maison communale de Lompnieu qu'occupait Mme GONGUET, des travaux de rafraîchissement seraient entrepris. Pour ce faire, la commission propose de retenir les devis suivants : menuiserie Lyvet pour 4 582€ HT, peinture EZM pour 7 045.50 HT. Une précision sera demandée sur les devis d'électricité reçus, le moins disant sera retenu, montant approximatif 2 900 €HT. L'assemblée à l'unanimité valide la proposition de la commission.

Mme le Maire profite de l'évocation de ce dossier pour justifier auprès de l'assemblée les absences de M.CHARVET; en effet son état de santé ne lui permet pas de se déplacer mais elle assure qu'il reste actif et vigilant à distance dans les affaires communales.

**- compte-rendu de la commission sociale : points sur les activités 2019**

G.GONGUET relate les activités 2019, le bilan est très positif, elle énumère les différentes rencontres : l'après-midi musicale en avril, la sortie éducative des enfants à l'Observatoire de la Lèbe, Halloween, le repas des Aînés (240 convives réunis), la distribution de colis aux personnes malades et enfin le Noël des enfants pour un budget d'environ 11 000€. Elle souligne que ces moments d'échanges n'auraient pas pu être réalisés sans le support qu'apporte la commune nouvelle. Elle précise aussi que la commission vise et étudie les dossiers d'action sociale.

**5- Questions diverses :**

A.BOLON informe que les vitraux des églises de Sutrieu et Lompnieu ont été restaurés par l'atelier FAUCHER de Lyon, ils avaient été sévèrement endommagés lors des tempêtes de grêle début juillet.

Il confirme également que le projet de réhabilitation de la salle communale de Charancin est bien inscrit dans le contrat ruralité, contrat passé entre la CCBS et les services de l'Etat permettant ainsi à la commune d'obtenir des subventions supplémentaires.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise ensemble en octobre pour effectuer une consultation auprès de la CDEPNAF (Commission **D**épartementale de **P**réservation des espaces **N**aturels, **A**gricoles et **F**orestiers) dans le cadre d'un dossier d'urbanisme. La commission a rendu un avis favorable, le permis de construire a donc été accordé.

Le bulletin municipal (3<sup>ème</sup> édition) est en cours de corrections, il sera distribué début janvier.

La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le 11 janvier à 18 heures à Belmont. La cérémonie des vœux de la Communauté de communes Bugey Sud aura lieu le 17 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Prochaine séance aura lieu le lundi 20 janvier 2020 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.**

**Pour information, le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 23 au vendredi 27 décembre inclus.**

Le Maire  
Pauline GODET

